

7^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LORETTEVILLE

Le mardi 8 octobre 2024, à 19 h

En Salle : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine

En ligne : Plateforme Teams

Étaient présents

Madame Véronique Perez	Présidente
Madame Lyse Pelletier	Secrétaire
Monsieur Samuel Clavet	Trésorier
Madame Nancy Beaupré	Administratrice
Monsieur Hugo Chouinard	Administrateur

Étaient absents

Madame Linda Duchaine	Vice-présidente
Monsieur Raphaël Proulx	Administrateur
Madame Catherine Gaudette	Administratrice

Étaient également présents

Madame Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville-Des Châtel
Madame Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques Service des relations citoyennes et des communications – Ville de Québec
Madame Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme Gestion territoriale – Ville de Québec
Madame Diane Corriveau	Secrétaire de rédaction

Quorum

Il y a quorum laissant place à la tenue de l'assemblée. Outre les personnes mentionnées précédemment, treize (13) personnes participent à l'assemblée ordinaire du conseil et aucune personne en mode virtuel.

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Consultation publique : Augmentation du nombre de logements permis par bâtiment sur la rue des Nobles	19 h 03
4.	Point d'information de la conseillère municipale	19 h 40
5.	Période de questions des citoyens	19 h 55
6.	Dossiers concernant le quartier	20 h 05
7.	Dossier concernant le conseil de quartier	20 h 10
	7.1 Comité Journal (suivi)	
	7.2 Activités de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité active (suivi)	
	7.3 Programme de subvention aux projets locaux dans le cadre de la stratégie de Biodiversité (suivi)	
	7.4 Suivi de la résolution 24-CA-13 du 14 mai 2024 concernant l'installation des bureaux municipaux de l'arrondissement de la Haute-St-Charles dans le district de Loretteville	
	7.5 Appel 2024-25 du programme de mobilisation à la sécurité routière	
	7.6 Mesure de validité pour les mesures d'atténuation de la vitesse sur la rue du Golf (suivi)	
8.	Correspondance	20 h 30
	8.1 Mesures d'atténuation de la vitesse rue St-Maurice (CdQ Des Châtels)	
9.	Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024	20 h 35
10.	Fonctionnement du conseil de quartier	20 h 40
	10.1 Suivi du budget du conseil de quartier	
	10.2 Résolution pour le paiement des travaux de rédaction (procès-verbal du 8 octobre)	
11.	Varia	20 h 45
12.	Fin de l'assemblée	20 h 50

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Véronique Perez préside la rencontre. Elle ouvre l'assemblée à 19h. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la conseillère municipale, à la conseillère en consultation publique, à madame Nathalie Cournoyer urbaniste, responsable du projet de modification réglementaire R.C.A.6V.Q. 354 et aux personnes présentes en salle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Samuel Clavet et est appuyée par madame Lyse Pelletier et également, adoptée à l'unanimité par ses membres.

3. Consultation publique

Madame Dominique Gagnon explique le but, le processus et les étapes du déroulement de la consultation. Elle invite ensuite, madame Nathalie Cournoyer à exposer : la description de la zone visée, l'échéancier projeté, l'objet de la demande, la modification proposée incluant un document annexé de la zone 63375Hb, à même la zone 63341Ha qui est réduite d'autant.

À la suite de l'exposé, une période de questions est allouée aux résidents présents et aux membres du conseil de quartier. Madame Dominique Gagnon énumère les options sur lesquelles les membres du conseil sont invités à se prononcer. Des commentaires pourront être émis du 9 au 10 octobre et l'adoption dudit règlement, sera effectuée le 10 décembre pour une entrée en vigueur, en fin décembre.

Résolution 24-CA-26

Sur proposition de madame Lyse Pelletier, laquelle est appuyée par madame Nancy Beaupré, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de modification tel que présentée.

Le rapport de consultation est disponible en annexe de ce procès-verbal.

4. Point d'information de la conseillère municipale

Madame Marie-Josée Asselin, conseillère municipale, salue les membres du conseil et l'assistance et présente les principaux sujets d'intérêt qui alimentent la vie du quartier.

• **Maison Racine-Trudel**

Le comité de démolition de la Ville de Québec s'était initialement objecté à la démolition de ce bâtiment patrimonial en mars dernier. Le propriétaire avait ensuite fait appel de cette décision à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) le 26 septembre. Une réévaluation de l'état du bâtiment a été effectuée à ce moment. Devant le constat de détérioration avancée du bâtiment et de la dangerosité d'un possible effondrement de cette maison patrimoniale qui a donné son nom à la rue Racine, les ingénieurs ont finalement recommandé sa démolition.

Le Piolet, qui occupe le bâtiment voisin de la maison patrimoniale, souhaite faire l'acquisition du terrain pour agrandir son espace et offrir une vingtaine de logements à sa clientèle, qui suit leur programme d'intégration et de réinsertion sociale.

• **La rue de l'Hôpital**

Madame Asselin énumère une partie des travaux majeurs (trottoirs, plaques métalliques...) qui ont été réalisés sur la rue de l'Hôpital. Ceux-ci ont certes, nécessité un important investissement mais ont été faits pour longtemps relate-t-elle. Certaines contraintes (bris d'aqueduc, vols d'équipements...) ont pu avoir un certain impact sur l'échéancier de réalisation des travaux.

- **Terrain de l'ancienne station-service Irving**

Le processus d'expropriation, afin de rendre accessible ce terrain à des fins d'utilisation publiques, suit son cours. Ce qui, entre autres, va permettre d'établir un lien entre Wendake et Loretteville. Un dossier qui demeure à l'ordre du jour.

- **La Mascarade**

La fête d'Halloween se tiendra le 26 octobre prochain. Madame Asselin souligne le caractère festif de l'événement qui attire des milliers de personnes. L'association des gens d'affaires travaille conjointement avec la Maison hantée de St-Étienne pour en assurer le succès. Un bel événement où tous sont conviés.

- **Corridor solaire de l'école de Château-d'Eau**

Madame Asselin indique que les travaux (asphaltage installation de balises, terre-plein...), ont été effectués. Certains citoyens, dont plusieurs parents de l'école, émettent des doutes quant à l'efficacité des nouveaux aménagements. Il semble y avoir une problématique au niveau de la signalisation, de l'utilisation du débarcadère et du stationnement des voitures sur la rue du Jardin.

- **Sommet des aînés – 3^e édition**

Vendredi le 11 octobre, de 9h30 à 12 h à l'édifice Denis Giguère, se tiendra le troisième *Sommet des aînés*. Cette rencontre de consultation, qui attire de nombreux participants, vise à recueillir de l'information conduisant à l'articulation de recommandations pour améliorer la vie des aînés.

- **Le Piolet**

Les rénovations effectuées durant l'été au Piolet sont terminées. Les nouveaux aménagements permettent, entre autres, de voir les étudiants à l'œuvre en cuisine, d'offrir un espace d'accueil invitant... Madame Asselin rappelle la mission du Piolet auprès des jeunes et son apport à la communauté de Loretteville.

- **Service à Vélo**

Bien que les dernières statistiques sur l'utilisation des vélos n'aient pas été relevées et le seront d'ici peu, l'utilisation du service semble positivement concluante. Ces statistiques seront disponibles lorsque complétées.

- **Plan d'urbanisme et de mobilité**

Madame Asselin annonce l'invitation qui est lancée concernant les activités, qui se tiendront en octobre et novembre 2024, portant sur le plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Québec.

Madame Dominique Gagnon enchaîne, précisant les dates où se tiendront ces activités. D'abord, il y aura une visite à pied et à vélo sur la rue Racine le 19 octobre. La Ville propose également une visite de l'écoquartier D'Estimauville le 20 octobre, et une balade urbaine en bordure de la rivière Saint-Charles le 26 octobre. Finalement, des ateliers d'échanges auront lieu entre le 28 octobre et le 28 novembre.

- **Nouveau Café sur la rue St-Armand**

Un nouveau café le *Café-In* (dans un milieu socioprofessionnel) a officiellement ouvert la semaine dernière. Situé au 14 rue St-Armand, nourriture et breuvages y sont offerts. Madame Asselin salut l'initiative.

5. Période de question des citoyens

- **Intersection des rue Verret et Racine**

Un résident de la rue Verret, souligne par des faits vécus, la vitesse automobile et le danger que cela représente en milieu scolaire, tel qu'au coin de Verret et Racine. Le manque d'aménagements en faveur de la sécurité routière inquiète ce citoyen et d'autres membres de l'assistance demandent si une solution va y être apportée dans un proche avenir.

Madame Asselin dit bien comprendre la situation et explique que les travaux majeurs dans ce secteur cet été (entre autres le projet immobilier, l'asphaltage...), n'ont certes pas aider. Elle mentionne que cette intersection est identifiée comme problématique et que son réaménagement est prévu, notamment dans le cadre de l'implantation du corridor scolaire de l'école l'Arc-en-ciel.

Elle rappelle également que la bonne conduite et le respect des règles de sécurité routière sont aussi la responsabilité de toute personne qui se trouve en arrière d'un volant et à même de gérer ses comportements.

- **Vitesse sur la rue Racine arrêts obligatoires**

Un membre de l'assistance rapporte le manque de vigilance de chauffeurs d'autobus, d'employés municipaux et autres automobilistes, qui ne respectent pas toujours les arrêts obligatoires à l'intersection des rues Verret et Racine. Il relève en même temps, le problème de trafic près de Verret, de la garderie, de la banque Nationale, etc. Il estime que la Ville devrait agir rapidement avant qu'un incident malheureux ne se produise. Il se dit inquiet pour ses enfants et estime qu'un sens unique serait souhaitable sur la rue Verret.

- **Aménagement de l'aire de jeu à la garderie**

Madame Pelletier demande s'il y a un aménagement paysager de prévu autour de l'aire de jeu des enfants de la nouvelle garderie sur la rue Albert-Trudel car actuellement, il n'y a pas d'arbre et le terrain est dénudé. Le propriétaire respecte le pourcentage d'aire verte prévu et n'a pas l'obligation de planter plus d'arbres, malgré qu'il serait souhaitable qu'il y en ait davantage.

6. Dossiers concernant le quartier

Aucun suivi.

7. Dossiers concernant le conseil de quartier

7.1. Comité Journal

Monsieur Hugo Chouinard indique que le comité du *Petit Journal de Loretteville* se réunira le 29 octobre pour assurer un suivi. Une publication du journal (un 8 pages, dont deux en couleur) est prévue en décembre pour une distribution de 800 copies. Une petite estampe, qui indique *consultation sur place*, a été achetée pour maximiser la diffusion de l'information dans les lieux publics et communautaires.

7.2. Activité de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité active (suivi)

Madame Véronique Perez indique que les activités prévues à l'école Roger Comtois, en collaboration avec l'organisme Accès transports viables, ont été tenues. Le projet visait notamment à sensibiliser les parents qui cherchent à mener leurs enfants le plus près de la porte possible. L'un des enjeux majeurs, observés lors de cette activité, est également celui des voitures garées sur la piste cyclable. Les intervenants ont indiqué aux parents que cette pratique était interdite par le code de la sécurité routière et que le débarcadère sur le boulevard des Étudiants est le bon endroit pour déposer leurs enfants.

7.3. Programme de subvention aux projets locaux dans le cadre de la stratégie de Biodiversité (suivi)

Madame Asselin souligne que la résolution du conseil de quartier concernant un programme de subvention pour les projets locaux est considérée favorablement par le conseil municipal. De plus amples informations pourront être partagées prochainement.

7.4. Suivi de la résolution 24-CA-13 du 14 mai 2024 concernant l'installation des bureaux municipaux de l'arrondissement de la Haute St-Charles dans le district de Loretteville

Officieusement, madame Asselin annonce que les bureaux municipaux de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles seront relocalisés, à l'édifice Denis Giguère. Il reste que soit entériné le projet.

7.5. Appel 2024-2025 du programme de la mobilisation à la sécurité routière

Madame Véronique Perez veillera à remplir le formulaire et à déposer la demande. Énumérant ce qui a été fait dans le cadre du programme de sensibilisation en 2024, elle demeure ouverte à recevoir toute suggestion aidant à promouvoir la sécurité routière dans notre milieu.

7.6. Mesure de validité pour les mesures d'amélioration de la vitesse sur la rue du Golf (suivi)

Des relevés de vitesse seront réalisés pour évaluer l'impact des mesures d'atténuation sur la rue du Golf.

8. Correspondance

Mesure d'atténuation de la vitesse rue St-Maurice (Conseil de quartier Des Châtels)

Le conseil de quartier Des Châtels s'intéresse aux démarches entreprises par le conseil de quartier de Loretteville afin d'encourager la Ville à y installer des bollards. Les administrateurs souhaitent comprendre ce qui a poussé la Ville à limiter leur installation à la portion nord de cette artère.

9. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024

Sur proposition de madame Nancy Beaupré, laquelle est appuyée par madame Véronique Perez, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2024.

10. Fonctionnement du conseil de quartier

10.1 Suivi du budget du conseil de quartier

Monsieur Samuel Clavet fait la mise à jour du budget. Considérant les dépenses de fonctionnement, il resterait en disponibilité, un montant de 4 032.64\$.

10.2 Résolution pour le remboursement des frais d'enregistrement au Registre des entreprises effectué par monsieur Samuel

Résolution 24-CA-27

Sur proposition de madame Nancy Beaupré, laquelle est appuyée par madame Véronique Perez, il est résolu de procéder au remboursement de la somme de 39.00\$ à monsieur Clavet.

10.3 Résolution pour le paiement des travaux de rédaction

Résolution 24-CA-28

Sur proposition de monsieur Samuel Clavet, laquelle est appuyée par monsieur Hugo Chouinard, il est résolu d'effectuer le paiement des travaux de rédaction du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 octobre 2024.

11. Varia

- **Glissade au Club de golf de Loretteville**

Madame Nancy Beaupré veillera à rencontrer le directeur du club de golf afin de confirmer si l'activité peut avoir lieu cette année sur ce terrain privé. Dossier à suivre.

12. Levée de l'assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mardi, le 12 novembre à 19 h au centre communautaire Denis-Giguère. Monsieur Samuel Clavet propose la levée de l'assemblée à 21h 40, laquelle est appuyée par madame Nancy Beaupré.

Véronique Perez
Présidente

Lyse Pelletier
Secrétaire

Augmentation du nombre de logements permis par bâtiment sur la rue des Nobles

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63341Ha, R.C.A.6V.Q. 354

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Loretteville.

Date et heure : Mardi 8 octobre 2024, 19 h

Lieu : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC-15

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec* et la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier de Loretteville, secteur situé approximativement au nord de la rue Racine, au sud du boulevard des Étudiants, à l'est de la rue Brousseau et de part et d'autre de la rue des Nobles.

Description du projet et principales modifications

Il est proposé d'augmenter le nombre de logements autorisés par bâtiment isolé sur la rue des Nobles, située approximativement au nord de la rue Racine et au sud du boulevard des Étudiants.

Il est d'abord proposé de créer une nouvelle zone (63375Hb) à même la zone existante (63341Ha). Le nombre maximal de logements autorisé par bâtiment isolé serait augmenté à 6 dans la nouvelle zone et à 3 dans la zone d'origine (63341Ha). Les hauteurs maximales des bâtiments demeurent inchangées.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=777>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Véronique Perez, présidente
- M^{me} Lyse Pelletier, secrétaire
- M^{me} Nancy Beaupré
- M. Samuel Clavet, trésorier
- M. Hugo Chouinard

Conseillère municipale :

- M^{me} Marie-Josée Asselin, conseillère municipale, district Loretteville—Les Châtelains

Personnes-ressources :

- M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre :

- M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Nombre de participants :

13 participants, dont 5 administrateurs du conseil de quartier.

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, les administrateurs du conseil de quartier de Loretteville recommandent au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63341Ha, R.C.A.6V.Q. 354.*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière.
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public et des administrateurs du conseil de quartier

- Intervention 1** : Un résidant du secteur demande si ce projet de modification réglementaire a pour objectif d'autoriser la construction de six logements.

Réponse du requérant : *Le projet vise à construire plus de logements dans le bâtiment existant qui comprend un grand 7 ½. Ainsi, plutôt que d'avoir trois logements, il est souhaité d'en avoir six au total. Il est donc prévu d'ajouter un étage au bâtiment existant qui a deux étages.*
- Intervention 2** : Un citoyen s'interroge sur le maintien des espaces de stationnement.

Réponse de la Ville : *Puisque le terrain est très grand, il pourra y avoir suffisamment d'espaces de stationnement à l'arrière.*

- **Intervention 3** : Une résidante du secteur soulève qu'il y a plusieurs propositions visant des objectifs différents. Ainsi, le projet de modification réglementaire tient-il compte des commentaires exprimés par les résidents du secteur ?

Réponse de la Ville : *Chaque élément modifié peut être retiré du règlement selon les commentaires reçus.*

- **Intervention 4** : Un résidant demande si le requérant perdra l'usage de la vente au détail et services.

Réponse de la Ville : *La nouvelle zone dans laquelle se trouve le bâtiment, soit entre les rues Racine et Blondeau, l'usage C2 Vente au détail et services est autorisée, mais n'est pas obligatoire.*

- **Intervention 5** : Une administratrice souhaite savoir quel type de logement il y aura.

Réponse du requérant : *Il y a aura des 3 ½ et des 4 ½, ainsi que de la vente au détail et services.*

- **Intervention 6** : Un administrateur s'interroge sur la hauteur du bâtiment situé sur la rue Blondeau à savoir s'il est conforme.

Réponse de la Ville : *Oui, il est conforme, car il respecte la hauteur permise dans la zone qui est de 12 mètres.*

- **Intervention 6** : Une administratrice souhaite s'assurer que la zone n'est pas considérée comme un site patrimonial.

Réponse de la Ville : *Il n'y a pas de bâtiment patrimonial dans cette zone et cette dernière n'est pas assujettie à la Commission d'urbanisme et de conversation de Québec.*

- **Intervention 7** : Concernant le stationnement, combien a-t-il d'espace de prévu, demande une administratrice.

Réponse du requérant : *Il y a amplement de l'espace pour avoir plusieurs cases de stationnement.*

- **Intervention 8** : Un citoyen (le requérant) souhaite obtenir des détails sur un programme de subvention pour l'embellissement des façades commerciales.

Réponse de la Ville : *Nous vous invitons à communiquer avec le 311 pour obtenir plus de détails.*

Nombre d'interventions :

8 interventions

Prochaines étapes :

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Réalisation du rapport :

Date : 24 octobre 2024

Rédigé par :

M^{me} Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques
Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

M^{me} Véronique Perez, présidente du conseil de quartier de Loretteville